

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2015

---

**DROIT DE PRÉEMPTION DES SALARIÉS - (N° 2720)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 16

présenté par

M. Charroux, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Chassaigne,  
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« Le cédant dispose de l'ensemble des voies de recours de droit commun pour contester l'exercice du droit de préemption ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour but de renforcer le dispositif d'un point de vue juridique.